



Aide pour l'achat d'une nacelle, d'un siège auto (Pour la naissance de votre enfant)



Pour la venue d'un enfant (naissance ou adoption), le CAES de l'ex SNEPC vous accordera une aide de **100 €** pour l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto pour saluer la bienvenue d'un nouveau-né ou d'une adoption. Cette demande doit avoir lieu dans l'année civile de l'arrivée de l'enfant.

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation,

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- Une copie de l'acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,
- La facture de l'achat ou une attestation sur l'honneur d'achat,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande de subvention
Aide à l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Facture de l'achat ou attestation sur l'honneur,
- Copie d'un acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,
- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement
Ou
- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif
- RIB ou enveloppe

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement n° _____
- Chèque n° _____